

Image not found or type unknown



Reconnaissance d'un enfant

Par **florence_old**, le **13/05/2007** à **00:26**

La mère a fait une reconnaissance prénatale 1 mois avant le père. Le père n'a plus donné de nouvelles depuis le début de la grossesse. La mère a fait seule la déclaration de naissance. Que vaut la pré reconnaissance faite par le père. quels sont ses droits et devoirs ?

Par **Christelle_old**, le **13/05/2007** à **15:51**

Bonjour,

Selon l'article 316 du code civil, la reconnaissance faite avant la naissance établit la filiation. Cela signifie que le père a de réels droit et devoirs, identiques à ceux de la mère. Il est donc possible pour lui de demander un droit de visite et d'hébergement et il peut se voir imposer le paiement d'une pension pour l'entretien et l'éducation de son enfant.